

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT  
VISANT LES ACTIONS ET LES ACTIONS ET LES BSA DE LA SOCIÉTÉ

**BALYO**

INITIÉE PAR

SVF II STRATEGIC INVESTMENTS AIV LLC

PRÉSENTÉE PAR

**ALANTRA**

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE SVF II STRATEGIC INVESTMENTS AIV LLC



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société SVF II Strategic Investments AIV LLC a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le « **RGAMF** ») et de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de SVF II Strategic Investments AIV LLC.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par SVF II Strategic Investments AIV LLC visant les actions et les bons de souscription d'actions de Balyo, visée par l'AMF le 19 septembre 2023, sous le visa n°23-402, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Balyo ([www.balyo.com](http://www.balyo.com)) et peuvent être obtenus gratuitement auprès de :

**Alantra**  
7, rue Jacques Bingen  
75017 Paris

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

<b>1. PRÉAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. Informations générales concernant l'Initiateur</b> .....	<b>6</b>
2.1.1. Dénomination sociale.....	6
2.1.2. Siège social.....	6
2.1.3. Forme et nationalité.....	7
2.1.4. Registre du Commerce.....	7
2.1.5. Date d'immatriculation et durée.....	7
2.1.6. Exercice social.....	7
2.1.7. Objet social.....	7
2.1.8. Approbation des comptes.....	7
2.1.9. Dissolution et liquidation.....	7
<b>2.2. Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur</b> .....	<b>8</b>
2.2.1. Capital social.....	8
2.2.2. Forme des parts ( <i>units</i> ).....	8
2.2.3. Droits et obligations attachés aux parts ( <i>units</i> ).....	8
2.2.4. Transfert des parts ( <i>units</i> ).....	8
2.2.5. Autres titres/ droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital.....	8
2.2.6. Répartition du capital.....	8
<b>1 – Les pourcentages du capital émis sont calculés déduction faite des actions auto-détenues (6.947.599 actions)</b> .....	<b>9</b>
<b>2 – Le nombre d'action détenu par The Master Trust Bank of Japan, Ltd et Custody Bank of Japan Ltd sont relatifs à des opérations de fiducie</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3. Direction, décisions des membres et commissaire aux comptes de l'Initiateur</b> .....	<b>9</b>
2.3.1. Manager.....	9
2.3.2. Pouvoirs du Manager.....	10
2.3.3. Rémunération du Manager.....	10
2.3.4. Administrateurs.....	10
2.3.5. Pouvoirs du Conseil d'Administration.....	11
2.3.6. Rémunération des Administrateurs.....	11
2.3.7. Décisions des membres.....	11
2.3.8. Pacte d'associés.....	11
2.3.9. Commissaires aux comptes.....	11
<b>2.4. Description des activités de l'Initiateur</b> .....	<b>11</b>
2.4.1. Activités principales.....	11
2.4.2. Évènements exceptionnels et litiges significatifs.....	11
2.4.3. Effectifs.....	12
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR</b> .....	<b>12</b>

<b>3.1.</b>	<b>Données financières .....</b>	<b>12</b>
<b>3.2.</b>	<b>Frais et financement de l'Offre .....</b>	<b>17</b>
3.2.1.	Frais liés à l'Offre .....	17
3.2.2.	Modes de financement de l'Offre .....	17
<b>4.</b>	<b>PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT .....</b>	<b>17</b>

## 1. PRÉAMBULE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relatives aux offres publiques d'acquisition, par la société **SVF II Strategic Investments AIV LLC**, société à responsabilité limitée de droit du Delaware, dont le siège social est situé c/o Corporation Service Company, 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, United States et enregistrée sous le numéro 6207806 (ci-après, « **SVF AIV** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre de son offre publique d'achat, au terme de laquelle l'Initiateur offre de manière irrévocable aux actionnaires et porteurs de bons de souscription d'actions de Balyo, une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 74 Avenue Vladimir Illitch Lenine, 94110 Arcueil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 563 029 (la « **Société** » ou « **Balyo** » et, avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe Balyo** »), et dont les actions sont cotées sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013258399, mnémonique « **BALYO** », d'acquérir, en numéraire, (i) la totalité de ses Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous et sous réserve des exceptions ci-dessous) au prix de 0,85 € par Action Ordinaire (le « **Prix d'Offre des Actions Ordinaires** »), (ii) la totalité des Actions de Préférence (telles que définies ci-dessous et sous réserve des exceptions ci-dessous) au prix de 0,01 € par Action de Préférence (le « **Prix d'Offre des Actions de Préférence** »), et (iii) la totalité des BSA Balyo (tels que définis ci-dessous) au prix de 0,07 € (le « **Prix d'Offre des BSA Balyo** », ensemble avec le Prix d'Offre des Actions Ordinaires et le Prix d'Offre des Actions de Préférence, le « **Prix d'Offre** ») par le biais d'une offre publique d'achat, dont les termes sont décrits ci-dessous (l'« **Offre** »).

À la date du présent document, l'Initiateur ne détient aucune Action Ordinaire, Action de Préférence ou BSA Balyo.

L'Offre porte sur :

- les actions ordinaires de la Société déjà émises, à l'exception des Actions Exclues (telles que définies ci-dessous), c'est à dire, au 16 août 2023 et à la connaissance de l'Initiateur, un nombre de 34.141.873 actions ordinaires ;
- les actions ordinaires de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte à la suite de l'exercice des 830.000 BSPCE auxquels leur porteur n'a pas renoncé (étant précisé que ces BSPCE sont hors de la monnaie car leur prix d'exercice est supérieur au Prix d'Offre des Actions Ordinaires et qu'ils deviendront caduques à la clôture de l'Offre (en cas de succès)) et représentent à la connaissance de l'Initiateur, à la date de la présente Note d'Information, un maximum de 830.000 actions ordinaires soit environ 2,42% du capital et des droit de vote (ensemble avec les actions ordinaires déjà émises par la Société, les « **Actions Ordinaires** ») ;
- 6.270 actions de préférence émises par la Société, c'est-à-dire au 16 août 2023 et à la connaissance de l'Initiateur, 2.090 ADP T3, 2.090 ADP T4, et 2.090 ADP T5 (les « **Actions de Préférence** »)<sup>1</sup> ; et
- la totalité des BSA Balyo émis par la Société le 22 février 2019 au bénéfice d'Amazon, c'est-à-dire 11.753.581 BSA au 16 août 2023 (les « **BSA Balyo** ») ;

---

<sup>1</sup> Etant précisé que les Actions Ordinaires issues de la conversion des 2.090 ADP T3, 2.090 ADP T4 et 2.090 ADP T5 ne sont pas visées par l'Offre car les 6.270 actions de préférence (i) ne sont pas convertibles avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte et (ii) font toutes l'objet d'engagements d'apport de la part de leurs détenteurs.

(ensemble, les « **Titres Visés** »).

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur :

- les Actions Ordinaires auto-détenues par la Société, représentant 34.894 Actions Ordinaires au 16 août 2023 (les « **Actions Auto-détenues** ») ;
- les 180.000 Actions Ordinaires résultant de la conversion de 900 ADP T1 et 900 ADP T2, 900 ADP T3, 900 ADP T4 et 900 ADP T5 détenues par M. Pascal Rialland faisant l'objet des restrictions prévues par l'article L. 225-197-1. II §4 du Code de commerce, étant précisé que (i) le Conseil d'Administration de Balyo a imposé à M. Pascal Rialland une obligation de conservation portant sur un pourcentage de ses actions et (ii) lesdites actions soumises à une obligation de conservation sont couvertes par un mécanisme de liquidité (les « **Actions Indisponibles** » et ensemble avec les Actions Auto-détenues, les « **Action Exclues** ») ; et
- les 830.000 BSPCE émis par la Société incessibles conformément aux dispositions de l'article 163bis G du Code général des impôts.

Les Actions Ordinaires déjà émises sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013258399 (mnémonique « BALYO »). Les Actions de Préférence et les BSA Balyo ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

À la date de la Note d'Information, à la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'autres titres de capital ou autres instruments financiers émis par la Société ou de droits accordés par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société sous réserve de l'émission et, le cas échéant, de la conversion des Obligations telles que décrites à la section 1.3.2 de la Note d'Information.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF et sera ouverte pendant une période de 25 jours de négociation.

L'Offre est soumise au Seuil de Caducité et au Seuil de Renonciation décrits aux sections 2.5.1 et 2.5.2 de la Note d'Information.

L'Offre sera suivie, si les conditions requises sont réunies, d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre est présentée par ALANTRA CAPITAL MARKETS (l'« **Établissement Présentateur** » ou « **Alantra** ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF.

## **2. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR**

### **2.1. Informations générales concernant l'Initiateur**

#### 2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est SVF II Strategic Investments AIV LLC.

#### 2.1.2. Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé à Corporation Service Company, 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.

### 2.1.3. Forme et nationalité

L'Initiateur est une société à responsabilité limitée du droit du Delaware (*Delaware limited liability company*) aux Etats-Unis d'Amérique.

### 2.1.4. Registre du Commerce

L'Initiateur est enregistré sous le numéro 6207806.

### 2.1.5. Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été enregistré le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le terme de l'Initiateur est fixé au 4 octobre 2032 et peut-être prolongé par le Manager pour deux périodes supplémentaires d'un an ou réduit dans certaines circonstances particulières notamment si :

- (i) l'Initiateur ne détient plus aucun investissement et a distribué tous les produits y afférents aux membres ;
- (ii) l'entrée en vigueur d'une loi, d'un règlement ou d'une décision contraignante d'une autorité rend illégale ou impossible la poursuite des activités de l'Initiateur ;
- (iii) la cessation de la personnalité juridique du dernier membre de l'Initiateur ou la survenance de tout autre événement mettant fin à l'adhésion continue du dernier membre restant de l'Initiateur intervient, à moins que la continuation de l'Initiateur ne soit autorisée par la loi du Delaware sur les sociétés à responsabilité limitée (*Delaware Limited Liability Company Act*) ;
- (iv) un décret de dissolution judiciaire de l'Initiateur est adopté en vertu de l'article 18 802 de la loi du Delaware sur les sociétés à responsabilité limitée (*Delaware Limited Liability Company Act*).

### 2.1.6. Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année civile (étant précisé que, le premier exercice social de l'Initiateur a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et s'est terminé le 31 mars 2022).

### 2.1.7. Objet social

L'objet social de l'Initiateur est d'investir dans des sociétés cotées ou non dans les secteurs de l'intelligence artificielle, la technologie et d'autres industries qui sont au cœur du plan d'affaires stratégique de SoftBank de temps à autre, dans lesquels SoftBank a l'intention de détenir une participation en tant qu'investisseur stratégique à long terme, y compris en tant qu'actionnaire de contrôle, et de détenir, gérer, suivre ou céder ces investissements, et réaliser toutes autres activités accessoires ou auxiliaires que le Président estimera nécessaires ou souhaitables.

### 2.1.8. Approbation des comptes

L'Initiateur n'est pas tenu d'établir de comptes conformément aux lois du Delaware. En conséquence, aucune procédure spécifique d'approbation des comptes annuels n'est prévue par les statuts (*limited liability company agreement*).

### 2.1.9. Dissolution et liquidation

Conformément à l'article 10.1 des statuts (*limited liability company agreement*) (les « **Statuts** »), dès le début de la procédure de liquidation (à savoir, à compter de la date mentionnée au point 2.1.5 ci-dessus), aucune autre activité ne sera menée, à l'exception des activités nécessaires à la liquidation de l'Initiateur et à la distribution des actifs de l'Initiateur aux membres, qui sera effectuée par liquidateur désigné par le Manager (ce liquidateur pouvant être le Manager).

Conformément à l'article 10.1 des Statuts, au début de la liquidation de l'Initiateur, le Manager ou le liquidateur s'efforcera de vendre tout ou partie des actifs de l'Initiateur aux meilleures conditions raisonnablement possibles dans un délai de deux ans à compter de la date de début de la liquidation (sous réserve des dispositions du paragraphe ci-après) ou pourra, à sa discrétion, distribuer tout ou partie des actifs détenus par l'Initiateur en nature, conformément aux Statuts.

Le Manager ou le liquidateur fera en sorte que l'Initiateur paie (ou prenne des provisions raisonnables pour payer) toutes les dettes, obligations et engagements de l'Initiateur et tous les coûts de la liquidation conformément à la loi sur les sociétés à responsabilité limitée du Delaware, et les actifs restants après ces paiements seront distribués aux membres.

## **2.2. Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur**

### 2.2.1. Capital social

À la date des présentes, le capital social de l'Initiateur est fixé à la somme de deux milliard deux cent seize millions huit cent quatre-vingt neuf mille huit cent vingt trois US dollars et soixante-neuf centimes (\$2.216.889.823,69) et est divisé en sept cent soixante-et-onze millions six cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (771.631.489) parts (*units*). Les parts (*units*) sont toutes de même catégorie.

### 2.2.2. Forme des parts (*units*)

Les parts sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites en compte, au nom des membres, sur un registre tenu par le Manager.

### 2.2.3. Droits et obligations attachés aux parts (*units*)

Conformément aux Statuts, la propriété des parts (*units*) de l'Initiateur donne droit aux droits économiques et autres droits attribués aux membres conformément aux Statuts.

### 2.2.4. Transfert des parts (*units*)

Conformément à l'article 8 des Statuts, le membre ne peut effectuer ou permettre la vente, la cession, le transfert, l'échange, le nantissement, la charge ou toute autre disposition de tout intérêt (y compris les parts) de l'Initiateur sans le consentement écrit préalable du Manager, qui ne doit pas être refusé ou retardé de manière déraisonnable (à l'exception des transferts à des entités détenues à 100 % ou en application de la loi).

En outre, conformément à l'article 2.7 des Statuts, le Manager doit obtenir le consentement préalable de SoftBank Group Corp. avant d'autoriser l'admission de nouveaux membres au sein de l'Initiateur.

### 2.2.5. Autres titres/ droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

### 2.2.6. Répartition du capital

A la date des présentes, l'Initiateur est intégralement détenu par SoftBank Group Corp. (TOKYO: 9984), une *kabushiki kaisha* de droit japonais dont le siège social est situé 1-7-1, Kaigan, Minato-Ku, Tokyo 105-7537, Japon, ("SBG"). SBG est le seul membre de l'Initiateur.

SBG est une société cotée au Japon dont les actionnaires principaux sont les suivants au 31 mars 2023 (sur la base



du “Corporate Governance Report” mis à disposition par SBG publiquement disponible) :

Nom	Nombre d’actions (en milliers)	Pourcentage du capital émis (%)
Masayoshi Son	426.661	29,16
The Master Trust Bank of Japan, Ltd. (Trust Account)	268.187	18,33
Custody Bank of Japan, Ltd. (Trust Account)	108.670	7,43
JP Morgan Chase Bank 380763	29.066	1,99
STATE STREET BANK WEST CLIENT-TREATY 505234	20.982	1,43
SON CORPORATION LLC	19.060	1,30
SON ASSETS MANAGEMENT LLC	18.504	1,26
JP Morgan Chase Bank 385781	12.925	0,88
SSBT CLIENT OMNIBUS ACCOUNT	11.869	0,81
CITIBANK N-A NY , AS DEPOSITARY BANK FOR DEPOSITARY SHAREHOLDERS	11.549	0,79
TOP 10 actionnaires	927.473	63,38

1 – Les pourcentages du capital émis sont calculés déduction faite des actions auto-détenues (6.947.599 actions).

2 – Le nombre d’action détenu par The Master Trust Bank of Japan, Ltd et Custody Bank of Japan Ltd sont relatifs à des opérations de fiducie.

3 – Concernant les actionnaires significatifs, le nombre d’actions effectivement détenu par Masayoshi Son, vérifié par SBG, est présenté par agrégation tandis que celles détenues par d’autres actionnaires principaux sont présentées telles qu’elles figurent dans le registre des actionnaires.

### **2.3. Direction, décisions des membres et commissaire aux comptes de l’Initiateur**

#### **2.3.1. Manager**

Conformément à l’article 4.1 des Statuts, l’Initiateur doit nommer un Manager en qualité de directeur des investissements de l’Initiateur et, en cette qualité, exercer tout ou partie des pouvoirs, responsabilités et devoirs du Manager prévus par les Statuts.

SoftBank Group Corp. dispose, à tout moment, des pleins pouvoirs et de l’autorité (exerçables à sa seule discrétion), pour agir au nom de l’Initiateur et de l’engager, de décider d’impliquer le Manager dans les affaires de l’Initiateur, y compris de nommer le Manager pour qu’il exerce tout ou partie des pouvoirs, discrétions et fonctions du Manager, étant précisé que si un remplaçant du Manager doit être nommé, l’accord de SoftBank Group Corp. sera alors nécessaire pour nommer ledit remplaçant.

À la date des présentes, le Manager est SB Global Advisers Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le numéro d'immatriculation est 13552691 et dont le siège social est situé au 69 Grosvenor Street, Londres W1K 3JP, Royaume-Uni, et qui est détenue à 100 % par SoftBank Group Corp.

Le Manager a conclu un contrat de sous-management au titre duquel certains services de gestion des investissements de l'Initiateur ont été délégués à SVF II Strategic Investments Advisers Inc, une société du droit du Delaware (le « **Manager Délégué** »). Le Manager et le Manager Délégué peuvent faire appel aux services de leurs affiliés de temps à autre.

### 2.3.2. Pouvoirs du Manager

Sous réserve des dispositions des Statuts et du droit applicable, conformément à l'article 4.1 des Statuts, le Manager a tous les pouvoirs et l'autorité (exerçables à sa seule discrétion), pour agir au nom de l'Initiateur et l'engager, notamment pour :

- (i) gérer directement ou indirectement l'investissement de la trésorerie de l'Initiateur ;
- (ii) identifier, évaluer, négocier et organiser des opportunités d'investissement conformes à la politique et aux restrictions d'investissement et acheter, vendre, échanger ou disposer de quelque manière que ce soit des investissements ou une partie de ceux-ci pour le compte de l'Initiateur et exercer ou omettre d'exercer les droits de vote et autres droits relatifs aux investissements ;
- (iii) faire en sorte que l'Initiateur procède à des distributions conformément aux dispositions des Statuts ;
- (iv) tenir les registres et les livres de comptes de l'Initiateur ;
- (v) engager des salariés, agents indépendants, mandataires, avocats, comptables, consultants, conseillers financiers, dépositaires, administrateurs et autres conseillers professionnels qu'il peut juger nécessaires ou souhaitables en relation avec les affaires de l'Initiateur, aux frais (dans la mesure où ils ne sont pas recouvrables auprès d'une autre personne) de celui-ci.

### 2.3.3. Rémunération du Manager

Conformément à l'article 4.1 des Statuts, l'Initiateur prendra en charge les dépenses du Manager qui constituent des dépenses administratives, opérationnelles et/ou des frais de gestion (*management fees*). Conformément à l'article 6.7 des Statuts, la commission de gestion (*management fee*) est une commission versée au Manager à des conditions de marché, d'un montant convenu entre le Manager et SoftBank Group Corp

### 2.3.4. Administrateurs

Conformément à l'article 4.2 des Statuts et sauf si la loi applicable l'exige ou disposition contraire des Statuts, SoftBank Group Corp. délègue tous les pouvoirs et l'autorité pour engager l'Initiateur et agir en son nom aux administrateurs de l'Initiateur (chacun étant un « **Administrateur** »). Ces Administrateurs constituent le « Conseil d'Administration ».

Les Administrateurs peuvent être nommés et révoqués de temps à autre avec l'accord du Manager Délégué. Tout Administrateur peut démissionner à tout moment en adressant une notification écrite à l'Initiateur.

À la date du présent document, les Administrateurs sont Stephen Lam, Hugh Manahan et Jared Roscoe.

### 2.3.5. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs attribués au Conseil d'Administration en vertu du droit du Delaware (*General Corporation Law*).

Chaque Administrateur, agissant seul, peut exercer les pouvoirs du Conseil d'Administration et signer au nom de l'Initiateur tout document, accord ou certificat en son nom, sans qu'aucun autre acte, vote ou approbation d'une autre personne, y compris d'un autre Administrateur, ne soit nécessaire.

Chaque Administrateur est habilité à nommer un suppléant pour signer les résolutions écrites en son nom, pour agir à sa place lors de toute réunion et pour signer tout document, accord ou certificat au nom de l'Initiateur.

### 2.3.6. Rémunération des Administrateurs

Les Administrateurs ne sont pas rémunérés.

### 2.3.7. Décisions des membres

Les membres ne participeront pas à la gestion de l'Initiateur et n'aura pas le droit ou l'autorité d'agir ou de lier l'Initiateur, ni de participer ou d'interférer de quelque manière que ce soit dans la conduite ou le management de l'Initiateur, ni de voter sur des questions relatives à l'Initiateur, sauf dans les cas prévus par la loi sur les sociétés à responsabilité limitée du Delaware.

Etant précisé que, conformément à l'article 14.3 des Statuts, l'accord ou l'approbation écrite préalable de SoftBank Group Corp. sera nécessaire pour certaines décisions telles que (i) l'admission d'un nouveau membre au sein de l'Initiateur, (ii) le remplacement du Manager (iii) les appels de fonds des membres dans certains cas, (iv) les distributions en espèces à SoftBank Group Corp, (v) l'émission de titres supplémentaires ou de catégories différentes de l'Initiateur, (vi) le transfert d'investissements, (vii) tout avenant ou renonciation à toute disposition des Statuts.

### 2.3.8. Pacte d'associés

A la date des présentes, il n'existe pas de pacte d'associés relatif à l'Initiateur.

### 2.3.9. Commissaires aux comptes

L'Initiateur n'a pas nommé de commissaire aux comptes.

## **2.4. Description des activités de l'Initiateur**

### 2.4.1. Activités principales

L'Initiateur investit et gère ses investissements dans des sociétés cotées ou non cotées impliquées dans l'intelligence artificielle, la technologie et d'autres industries qui sont au cœur du plan d'affaires stratégique de SoftBank.

### 2.4.2. Évènements exceptionnels et litiges significatifs

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

### 2.4.3. Effectifs

L'Initiateur n'emploie aucun salarié à la date du présent document.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR

### 3.1. Données financières

Comme indiqué ci-dessus, l'Initiateur n'établit pas de comptes. Vous trouverez ci-dessous le bilan consolidé et le compte de résultat de SoftBank Group Corp. (à savoir l'unique membre de l'Initiateur) en yens et en dollars au 31 mars 2023.

#### a. Etat consolidé de la position financière

ACTIFS	Notes	<i>En millions de yen</i>		<i>En milliers de dollars</i>
		31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2023
Actifs courants :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	¥ 5.169.001	¥ 6.925.153	\$ 51.862.151
Clients et autres débiteurs	10,28	2.361.149	2.594.736	19.431.858
Actifs financiers dérivés	28	1.050.446	249.414	1.867.850
Autres actifs financiers	11,28	971.125	371.313	2.780.746
Stocks	12	142.767	163.781	1.226.548
Autres actifs circulants	13	334.101	282.085	2.112.522
Total actifs courants		10.028.589	10.586.482	79.281.675
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	14	1.842.749	1.781.142	13.338.890
Actifs liés au droit d'utilisation	15	914.743	858.577	6.429.843
Goodwill	16	4.897.913	5.199.480	38.938.665
Immobilisations incorporelles	16	2.427.580	2.409.641	18.045.690
Coûts d'obtention des contrats	-	330.899	332.856	2.492.743
Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	19	5.234.519	730.440	5.470.231
Investissements du SVF (FVTPL)	28	14.909.614	10.489.722	78.557.043
Titres de placement	28	3.085.369	7.706.501	57.713.630
Actifs financiers dérivés	28	1.333.787	1.170.845	8.768.404
Autres actifs financiers	11, 28	2.230.615	2.303.620	17.251.704
Actifs d'impôts différés	21	163.255	210.823	1.578.844

Autres actifs non courants	13	145.038	156.239	1.170.068
Total actifs non courants		37.516.081	33.349.886	249.755.755
Total actifs		47.544.670	43.936.368	329.037.430

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Notes	<i>En millions de yen</i>		<i>En milliers de dollars</i>
		31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2023
Passifs courants				
Dette portant intérêt	22.28	7.328.862	5.129.047	38.411.196
Dette de location	17.28	240.241	184.105	1.378.754
Dépôt pour les activités bancaires	23.28	1.331.385	1.472.260	11.025.687
Dettes commerciales et autres dettes	24.28	1.968.864	2.416.872	18.099.843
Passifs financiers dérivés	28	119.592	82.612	618.677
Autres passifs financiers	25.28	554.814	180.191	1.349.442
Impôts sur le revenu à payer	-	183.388	367.367	2.751.194
Provisions	27	34.056	72.350	541.826
Autres passifs courants	26	620.260	675.920	5.061.934
Total passifs courants		12.381.462	10.580.724	79.238.553
Passifs non courants				
Dette portant intérêt	22.28	14.128.570	14.349.147	107.460.099
Dette de location	17.28	625.907	652.892	4.889.478
Intérêts de tiers dans SVF	7.28	5.640.498	4.499.369	33.695.567
Passifs financiers dérivés	28	174.003	899.351	6.735.198
Autres passifs financiers	25.28	129.849	58.545	438.441
Provisions	27	107.961	163.627	1.225.395
Dettes fiscales différées	21	2.436.034	1.828.557	13.693.979
Autres passifs non courants	26	212.624	254.941	1.909.241
Total passifs non courants		23.455.446	22.706.429	170.047.398
Total passifs		35.836.908	33.287.153	249.285.951

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Notes	<i>En millions de yen</i>		<i>En milliers de dollars</i>
		31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2023
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère				
Actions ordinaires	33	238.772	238.772	1.788.152
Excédent de capital	33	2.634.574	2.652.790	19.866.622
Autres instruments de capitaux propres	33	496.876	414.055	3.100.839
Bénéfices non distribués	33	4.515.704	2.006.238	15.024.624
Actions propres	33	(406.410)	(38.791)	(290.504)
Cumul des autres éléments du résultat global	33	2.496.158	3.756.785	28.134.389
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		9.975.674	9.029.849	67.624.122
Intérêts minoritaires	18	1.732.088	1.619.366	12.127.357
Total capitaux propres		11.707.762	10.649.215	79.751.479
Total dettes et capitaux propres		47.544.670	43.936.368	329.037.430

b. Etat consolidé des profits et pertes

	Notes	<i>En millions de yen</i>		<i>En milliers de dollars</i>
		Année fiscale achevée le 31 mars 2022	Année fiscale achevée le 31 mars 2023	Année fiscale achevée le 31 mars 2023
Chiffre d'affaires net	36	6.221.534	6.570.439	49.205.714
Coûts des ventes	37	(2.955.960)	(3.242.397)	(24.282.161)
Marge brute		3.265.574	3.328.042	24.923.553

Gain sur les investissements				
Gains sur les investissements dans <i>Investment Business of Holding Companies</i>	38	104.367	4.560.500	34.153.374
Perte sur les investissements dans <i>SoftBank Vision Funds</i>	7	(3.625.827)	(5.322.265)	(39.858.197)
Gain (perte) sur d'autres investissements		86.718	(73.294)	(548.895)
Gain total sur les investissements				
		(3.434.742)	(835.059)	(6.253.718)
Frais de vente, généraux et administratifs	37	(2.551.722)	(2.695.328)	(20.185.187)
Coût financier	39	(382.512)	(555.902)	(4.163.124)
Perte de change		(706.111)	(772.270)	(5.738.494)
Revenu (perte) sur les placements en instruments de capitaux propres		341.385	(96.677)	(724.010)
Gain sur les produits dérivés (à l'exclusion du gain (perte) sur les investissements)	40	1.234.708	54.256	406.321
Variation des intérêts de tiers dans SVF	7	970.559	1.127.949	8.447.158
Autres gains (pertes)	41	393.299	(24.138)	(180.769)
Revenu avant impôt sur le revenu				
		(869.562)	(469.127)	(3.513.270)
Impôts sur le revenu	21	(592.637)	(320.674)	(2.401.513)
Revenu net				
		(1.462.199)	(789.801)	(5.914.783)
Revenu net attribuable aux :				
Actionnaires de la société mère		1.708.029	970.144	7.265.364
Intérêts minoritaires	18	245.830	180.343	1.350.581
Résultat net				
		(1.462.199)	(789.801)	(5.914.783)
Résultat par action				
Résultat de base par action	43	(1.018.58)	(652.37)	(4.89)
Résultat dilué par action	43	(1.025.67)	(662.41)	(4.96)

c. Etat consolidé du revenu global

	Notes	<i>En millions de yen</i>		<i>En milliers de dollars</i>
		Année fiscale achevée le 31 mars 2022	Année fiscale achevée le 31 mars 2023	Année fiscale achevée le 31 mars 2023
Revenu net		1.462.199	(789.801)	(5.914.783)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts, qui ne seront pas reclassés en résultat :				
Remboursement d'un régime à prestations définies	42	(114)	3.240	24.264
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	42	30.327	6.194	46.387
Part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	42	-	356	2.666
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		30.213	9.790	73.317
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :				
Actifs financiers de dette à la FVTOCI	42	(1.378)	(598)	(4.478)
Couvertures de flux de trésorerie	42	(40.962)	(72.791)	(545.128)
Différences de change lors de la conversion des activités à l'étranger	42	2.217.469	1.221.249	9.145.877
Part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	42	(51.932)	100.291	751.074
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		2.123.197	1.248.151	9.347.345
Total des autres éléments du résultat global, net d'impôt		2.153.410	1.257.941	9.420.662
Total du résultat global		691.211	468.140	3.505.879
Total du résultat global attribuable aux				
Actionnaires de la société mère		449.419	293.116	2.195.132
Intérêts minoritaires		241.792	175.024	1.310.747



Total du résultat global		691.211	468.140	3.505.879
--------------------------	--	---------	---------	-----------

D'autres informations relatives aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de SBG sont disponibles en anglais sur le site web de SoftBank Group Corp. (<https://group.softbank/en/ir>). Le rapport annuel 2023 de SBG est disponible en anglais sur son site web ([https://group.softbank/system/files/pdf/ir/financials/annual\\_reports/annual-report\\_fy2023\\_en.pdf](https://group.softbank/system/files/pdf/ir/financials/annual_reports/annual-report_fy2023_en.pdf)).

## 3.2. Frais et financement de l'Offre

### 3.2.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global des honoraires, frais et dépenses externes encourus par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais relatifs à ses différents conseils juridiques, financiers et comptables et tous autres experts et consultants, ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 3.600.000 euros (hors taxes).

### 3.2.2. Modes de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où tous les Titres Visés seraient apportés à l'Offre sur la base du Prix de l'Offre (soit 0,85 € par Action Ordinaire, 0,01 € par Action de Préférence et 0,07 € par BSA Balyo et hors frais, dépenses et coûts liés à l'opération), l'Offre s'élèverait à environ 30.548.905,42 euros.

L'Offre sera financée par les fonds et ressources propres de l'Initiateur.

## 4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

*« J'atteste que le présent document contenant les informations relatives aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de SVF II Strategic Investments AIV LLC, qui a été déposé auprès de l'AMF ce jour et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 (telle que modifiée). Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Monsieur Stephen Lam, Gérant (*Director*)